



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance à distance du
JEUDI 30 AVRIL 2020 à 19 h 00
en visioconférence via StarLeaf**

OBJET : D27 - Voirie communale – Mise à jour de l'inventaire 2020

Date de convocation : 24 avril 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 17

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET, Jean-Louis BORDESSOULES à Marylène JAUNEAU, Jacques CARDET à Matthieu GUIHO, Anthony MORIN à Jean MOUTARDE, Bernard PRABONNAUD à Philippe BARRIERE, Gérard SICAUD à Cyril CHAPPET, Annabel TARIN à Myriam DEBARGE, Antoine BORDAS à Yolande DUCOURNAU, Henriette DIADIO-DASYLVA à Mme la Maire.

Absents excusés : 3

Jacques COCQUEREZ, Hénoc CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D27-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

N° 27 - Voirie communale - Mise à jour de l'inventaire 2020**Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

L'article L 141-3 du Code la voirie routière prévoit que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal chaque année.

Pour faciliter ce classement, la circulaire du ministère de l'intérieur n° 426 du 31 juillet 1961 a prescrit l'établissement d'un tableau de classement unique des voies communales. Ce tableau représente l'inventaire des voies communales classées faisant partie du domaine public communal.

Cet inventaire permet d'établir le linéaire réel de voies classées qui permettra d'ajuster la part de la dotation globale de fonctionnement dont une partie lui est proportionnelle.

Compte tenu :

- de l'incorporation de l'Avenue Andrée PUTMAN, longeant le Parc Arcadys pour une longueur de 450 mètres ;
- de divers petits ajustements de longueur de voirie dont, entre autres, la prise en compte de *la rue de la Folatière* (75 mètres) entre les Arrondeaux et la commune de Courcelles ainsi que de *la route de Saint Jean* (270 m) entre le chemin des Justices et la commune de Saint-Denis du Pin ;

cet inventaire communal, en 2020, s'établit comme suit :

- voiries communales 79 819,00 m
- chemins ruraux 11 260,00 m
- places et squares 104 565,00 m²

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter l'inventaire de la voirie communale 2020 ci-joint.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D27-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020
Affiché le 7 mai 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.